

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 09 juillet 2018

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 09 juillet 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 15

Nombre d'élus présents : 9

Etaient présents :

M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Mireille DURANTET, M. Laurent PERRET, M. Edouard MATHEVET, Mme Nathalie JACQUET, M. Pierre MATICHARD, M. Alain LASSALLE.

Excusés : Mme Marie-Ange CHALVIGNAC, Mme Elise FOREST.

Etaient absents : Mme Angélique MARCEL, M. Alexandre VERNAY, M. Michel SAINT-ANDRE, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mai 2018

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 28 mai 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Détermination du loyer de la boulangerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'acte d'achat du bâtiment et des terrains est programmée le 1^{er} octobre 2018 à l'étude de Maître JONQUET à LAPALISSE. Il s'agit donc de définir un loyer qui sera communiqué à Monsieur CROUZIER. Monsieur le Maire explique qu'il convient de tenir compte des dépenses liées à ce programme, en ajoutant les taxes foncières et les charges financières liées à la mise en place d'un emprunt en cas de nécessité.

Pour rappel, l'ATDA avait proposé 3 scénarios mais un seul a été retenu par l'Architecte des Bâtiments de France pour un montant de 145 000 €. Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions ont été établies sur le scénario le plus élevé, et ce afin d'anticiper d'éventuelles mauvaises surprises.

Le coût total de l'opération s'élèverait à 245 000 € HT avec des subventions à hauteur de 176 000 €. La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a validé son intervention par le versement d'un fonds de concours correspondant à la moitié du reste à charge, à savoir 34 500 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de maintenir le commerce sur la commune.

Considérant ces éléments, il est proposé de mettre en place un loyer de 300 € la 1^{ère} année puis 450 € la deuxième année.

Monsieur Edouard MATHEVET trouve que le palier est important entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année.

Monsieur le Maire en convient mais précise que cette différence sera expliquée à Monsieur CROUZIER et rappelle que cela représente une aide pour son installation.

Il est précisé que le bail sera conclu pour une durée de 12 ans avec une indexation triennale applicable aux baux commerciaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le loyer proposé.

3. Projet de columbarium et jardin du souvenir

Ce projet, déjà évoqué en 2014, est relancé suite à un contact avec la société GRANIMOND qui propose l'installation d'un columbarium de 6 cases avec un jardin du souvenir. Leur proposition est intéressante dans le sens où la commune peut bénéficier d'un paiement au fur et à mesure de la vente des cases et ce, pendant une durée de 3 ans.

La proposition de GRANIMOND s'élève à 3 526 € HT. Monsieur le Maire explique qu'il s'agirait d'appliquer un tarif de 650 € sur une durée de 30 ans.

En effet, une concession 2 places dans le cimetière est actuellement vendue 220 € pour une durée de 50 ans. Sur une durée de 30 ans, une concession dans le columbarium pourrait être vendue 150 € et la case 500 € soit un total de 650 €.

Il s'agira également de définir une taxe pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir. Monsieur Edouard MATHEVET demande s'il y a déjà eu des demandes en mairie. Monsieur le Maire informe l'assemblée que c'est une interrogation qui revient de plus en plus.

Il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté.

Il est convenu que la finition sera choisie ultérieurement.

4. Présentation du projet d'aménagement du Bourg

Monsieur le Maire informe les élus que, préalablement à l'étude effectuée par l'ATDA, un comptage des véhicules traversant le Bourg a été mis en place, révélant des données tout-à-fait intéressantes.

Il rappelle l'enjeu essentiel de cet aménagement, à savoir améliorer la sécurité.

L'étude est présentée aux élus et annexée au présent compte-tenu avec le relevé des comptages de véhicules.

L'ATDA a proposé différents scénarios d'aménagement qui ont reçu des avis mitigés de la part des élus. Il sera donc nécessaire de revoir les priorités avec l'ATDA.

5. Création d'un nouveau site internet

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un site internet, hébergé gratuitement par le Conseil Départemental de l'Allier. Ce site, mis en ligne en 2012, est vieillissant, peu fonctionnel et difficile à consulter, compte-tenu de sa présentation.

Après consultation du site, Monsieur GUERRIER, en charge du développement du numérique au Journal La Montagne, a proposé de rencontrer Monsieur le Maire afin d'échanger avec lui sur la création d'un nouveau site.

3 formules sont proposées, allant de la formule appelée « site essentiel » correspondant aux besoins des petites collectivités, jusqu'au site sur mesure.

Monsieur le Maire présente différents exemples de réalisations (Communes de Saint-Prix, Saint-Clément, Le Donjon...). Il ajoute qu'il est possible de mettre le bulletin municipal en ligne, consultable par les personnes ne résidant pas sur la commune, mais également de proposer un service permettant de déposer une demande de réservation de la salle polyvalente, la mairie gardant toujours la main pour une réservation définitive.

Monsieur le Maire ajoute que le site serait sécurisé et consultable sur smartphone et tablette. Il sera également possible d'ajouter des pages en fonction des besoins.

Avec la formule « site essentiel », le coût représenterait :

- Abonnement annuel nom de domaine	39 € HT
- Abonnement annuel site comprenant l'assistance en ligne	288 € HT
- Conception du site	1 200 € HT
- <i>En option : abonnement annuel remontée des articles de La Montagne</i>	<i>360 € HT</i>

Après délibération, le conseil municipal approuve la création d'un nouveau site internet avec la formule « site essentiel » sans l'option de remontée des articles du journal La Montagne.

Monsieur le Maire propose que 2 élus encadrent ce projet, Elise FOREST et Laurent PERRET.

6. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les élus que la caravane située au lieu-dit Mailland a été enlevée par un ferrailleur.

- Point sur l'avancement des travaux dans l'appartement au-dessus du préau

Monsieur MY fait du très bon travail et a déjà bien avancé. Sur le chantier depuis le 18 juin, 2 semaines devraient être suffisantes pour terminer le chantier. Il s'agira ensuite de procéder au remplacement des fenêtres et de la chaudière. Les volets seront démontés par Monsieur MY et déposés à Cusset pour un sablage.

- Taille des haies

Monsieur le Maire a constaté que des propriétaires n'ont pas effectué la taille des haies, représentant parfois un danger pour la circulation. Les élus, ne souhaitant pas que la commune se charge de nouveau de cet entretien, seront mis à contribution afin de répertorier dans leurs secteurs respectifs les parcelles concernées afin qu'un courrier soit adressé aux propriétaires. Si aucune intervention n'est constatée, suivra une mise en demeure puis l'exécution des travaux par une entreprise aux frais des personnes responsables.

Pour rappel, la taille des haies est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet de chaque année.

- Travaux supplémentaires - chantier de la salle polyvalente

Monsieur le Maire liste les différents travaux concernés, à savoir :

- Réfection du pignon de la mairie
- Remplacement de la porte du grenier
- Installation d'un garde-corps sur l'escalier de la salle polyvalente
- Travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales
- Création d'un bar
- Installation de la clôture sur le terrain acheté à la famille MINOT

Monsieur le Maire rappelle que le suivi du chantier est assuré par l'architecte tous les jeudis à 09h00.

- Assurance dommages-ouvrage

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 15 000 € avait été budgétisée pour cette assurance. Au final, cette garantie sera honorée par GROUPAMA pour 5 909€ avec la possibilité de financement d'un défibrillateur.

- Travaux La Gougeasse

Pour rappel, des travaux d'aménagement devaient être effectués par Anthony SECHAUD. Ce dernier n'interviendra finalement pas en raison d'une altercation avec Monsieur VACAVANT, à l'origine de cette demande.

- Rappel des règles d'urbanisme

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de communiquer aux administrés sur les règles d'urbanisme (cf tableau dans le dernier bulletin municipal). En effet, il est nécessaire que les pétitionnaires remplissent l'imprimé de déclaration de fin de travaux, formalité nécessaire à la clôture des dossiers.

- Il est rappelé à Monsieur Alain Lassalle qu'il doit procéder au mariage de Sandra LAURENT et de Jérémy PRAT le 28 juillet prochain.

- Myriam BOURACHOT prend la parole afin de faire le bilan de la 2nde édition de l'Inter'Villages. La commune de LE BREUIL est arrivée 4^{ème} ex-aequo. La commune de Saint-Pierre-Laval a gagné cette édition. Très belle organisation et excellente participation des enfants. Bravo au CCJ.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST
LEVÉE À 22H30**